

« Un manque de mobilisation pour le tourisme »

Sainte-Anne-d'Auray - Publié le 25/04/2016



Yvan Jounot et Erwan Thomas, conseillers municipaux d'opposition. |

Opposition aux augmentations d'impôts

Les élus d'opposition Yvan Jounot et Erwan Thomas ont voté contre l'augmentation des impôts locaux de 1,5 %, lors du dernier conseil municipal. « **La majorité ne peut pas toujours s'appuyer sur la baisse des dotations de l'État pour justifier ces augmentations** », explique Yvan Jounot. « **L'an passé, une hausse de 4,9 % avait impacté les Saintannois. [...] Doit-on continuer à compenser ces baisses en majorant les impôts locaux ?** » questionne Erwan Thomas.

« Un manque d'initiatives pour dynamiser le tourisme »

Les deux élus considèrent que les municipalités ont le devoir de chercher des économies dans leurs fonctionnements, de changer leurs dépenses pour limiter l'impact sur le contribuable. « **Les études techniques ou marketing augmentent inévitablement les taxes locales. Sont-elles toujours nécessaires ? Sur la commune, l'étude sur le tourisme [...] apportera-t-elle autant d'actions innovantes pour attirer plus de visiteurs ? Aujourd'hui, l'attractivité de la commune recule. Nous sommes la charnière, le phare entre terre et mer, de l'Aqta. Nous dénonçons, un manque de mobilisation et d'initiatives pour dynamiser le tourisme, facteur économique principal de la commune.** »

Contre l'augmentation des logements sociaux

La majorité entend augmenter les logements sociaux à hauteur de 20 %. « **Nous affirmons que la commune n'a pas cette obligation. Le maire, assurant le contraire, nous a plus tard donné raison. Pourtant, la majorité persiste en se portant caution d'un bailleur social privé pour créer les Jardins de Sainte-Anne. Elle oublie que les taxes locales exonérées de 10 à 30 ans seront répercutées sur les foyers déjà matraqués fiscalement. [...]**

Augmenter la population imposera des coûts de services supplémentaires qui justifieront de majorer les impôts. La commune n'est pas une commune dite riche. D'autres communes d'Aqta ne doivent-elles pas satisfaire prioritairement cette obligation ? »